

# Fédération des Infirmiers de la Guadeloupe

## Bulletin d'Information

### N°3 - Avril 2005

#### Assemblée Générale du 16 avril 2005

A partir de 15 heures

Amphithéâtre de l'IFSI

CHU de Pointe à Pitre /Abymes

Thème : La formation continue des

**Infirmiers de la Guadeloupe**

#### A partir de 16 heures - conférence /débat

Nous invitons l'ensemble des infirmiers de la Guadeloupe à participer.

Des intervenants sur la formation seront présent et animerons le débat.

Des propositions seront faites et discutées, afin de permettre à la Fédération de prendre des dispositions pour la mise en œuvre.

#### Coopération Guadeloupe / Martinique

Une délégation de la Fédération composée de Serge Girault et Serge-Daniel Fiolet s'est rendu à la Martinique et a rencontré les infirmiers de la Martinique le 21 novembre 2004 au CHU de la Meynard à Fort de France.

Nous avons suggéré à nos collègues de la Martinique, la mise en place d'une structure professionnelle fédérant l'ensemble du corps infirmiers et de leur faire part de notre expérience.

Une prochaine rencontre est programmé pour janvier 2006 à Fort de France.



#### Invitation :

23<sup>ème</sup> Congrès du CII

( Conseil Internationale des Infirmiers )

**TAIWAN - TAPEI**

« Engagement professionnel et responsabilité de l'infirmier »

**21 au 27 mai 2005.**

Pour davantage d'information sur le CII et du congrès, nous vous invitons à consulter le site Internet du CII ;

[www.icn.ch/congress2005.htm](http://www.icn.ch/congress2005.htm)

#### Congrès du SIDIIEF

Troisième Congrès Mondial des Infirmières et Infirmiers Francophone

**Du 14 au 18 mai 2006**, au Centre des Congrès de QUEBEC ( Canada )

Pour plus d'information sur le congrès visiter le site : [www.sidiief.org](http://www.sidiief.org)

#### 10<sup>ème</sup> Congrès de

#### L'AMECA

(Association Médicale de la Caraïbe )

La Havane du **12 au 15 avril 2005**

Thème : La santé du Touriste ?

#### Inscription

AMECA-CMA – 20005

710 Rue 18 Paya

La Havane – CUBA

BP: 6336

E-Mail: [ameca@ceniai.cu](mailto:ameca@ceniai.cu)

Web: [WWW.ameca.cu](http://WWW.ameca.cu)

## Conseil Central Fédératif

Le Conseil Central Fédératif est un organe consultatif, représentatif du corps infirmiers de la Guadeloupe. Ses représentants sont désignés par leurs services ou leurs associations respectives ou des infirmiers à titre individuel volontaires sans limitation de durée, les deux représentants du CA de la Fédération sont désignés pour la durée de leur mandat. Le CCF permet à toutes les composantes du corps infirmiers libéral, hospitalier, territorial, d'Etat et associatif de participer à la réflexion sur corps infirmier.



Son rôle est d'aider la fédération à valoriser le corps infirmier, faire de la promotion du corps infirmiers et recruter de nouveaux membres, présenter des projets et inciter à la réflexion.

En vertu de l'article 10 des statuts, le CCF a un rôle consultatif et est chargé d'aider les membres du CA par la réflexion, par une aide méthodologique et par une stratégie à mettre en oeuvre. Le CCF peut également réaliser des projets, des activités, et des services.

- Û Son objectif est d'assurer la coordination entre la fédération et les infirmiers
- Û Susciter des adhésions
- Û De recevoir toute information relative à la vie de la Fédération
- Û D'être consulté sur tout évènement organisé par la fédération
- Û D'émettre des avis, faire des propositions et des recommandations
- Û Participer à des travaux de recherches en soins infirmiers

La composition du CCF reflète la diversité du corps infirmiers de la Guadeloupe

- a) un représentant des services infirmiers ou des établissements hospitaliers
- b) un représentant de chaque association d'infirmière
- c) un représentant de chaque SSIAD ( Service de Soins Infirmiers à domicile )
- d) Deux représentants du Conseil d'administration de la Fédération
- e) Des membres à titre individuel
- f) Un représentant des Etudiants en Soins Infirmiers

Les résultats de ses travaux sont portés à la connaissance du conseil d'administration.

Ses travaux sont présidés par un membre du conseil d'administration de la fédération, le CCF élu en son sein un secrétaire, qui assure la coordination de ses travaux, et l'organisation matérielle de ses réunions de travail.

Les frais inhérents à ses réunions sont pris en charge par la fédération, et tous les documents nécessaires à ses travaux sont fournis par la Fédération pour l'accomplissement de ses tâches. Son secrétaire est convoqué lors de l'examen de ses travaux par le Conseil d'administration de la fédération.

Le CCF fixe son règlement intérieur et organise la périodicité de ses réunions, son ordre du jour, le Président de la Fédération peut le saisir sur un point jugé important pour le corps infirmiers et participer de plein droit à ses réunions.

Les membres du CCF peuvent être remboursés des frais engagés.

Dès maintenant nous demandons aux infirmiers volontaires de faire acte de candidature au Conseil Central Fédératif.



L'élaboration du **Plan Régional de Santé Publique de la Guadeloupe** 2004 / 2008 présenté lors de la Consultation Régionale de Santé le 17 février 2005 a dégagé trois grandes priorités. Les priorités de santé sont placées dans le cadre de la charte d'Ottawa et de la stratégie de l'OMS de la Santé pour tous.

**Trois priorités transversales sont proposées :**

- Ø Développer l'éducation pour la Santé afin que chacun acquière tout au long de sa vie les compétences et les moyens qui lui permettront de disposer d'une bonne santé et de qualité de vie.
- Ø Améliorer la santé des jeunes en milieu scolaire car la jeunesse est l'avenir de la Guadeloupe, et la santé de la population de demain sera le résultat de l'éducation à la santé d'aujourd'hui.
- Ø Faciliter l'accès à la prévention et au soin des personnes les plus démunies grâce à un programme d'action



**Mention légale :**

Directeur de la Publication :  
Serge Girault  
Comité de rédaction : les membres du Conseil d'administration  
Tirage : 1 500 exemplaires  
Impression : Fédération Infirmier Guadeloupe  
ISBN en cours



**Conseil International des Infirmiers**

Présidente : Christine HANCOCK  
3 Place Jean Marteau  
CH 1201 – GENEVE – SUISSE  
Tel :: + 41 22 908 0100 :  
Fax : + 41 22 908 0101  
Email : [icn@icn.ch](mailto:icn@icn.ch)  
Internet : [www.icn.ch](http://www.icn.ch)

**SIDIIEF**

Présidente : Gyslaine Desrosiers  
Tel : 514 849-6060 Fax : 514 849-7870  
Email : [info@sidiief.org](mailto:info@sidiief.org)  
Internet : [WWW.SIDIIEF.ORG](http://WWW.SIDIIEF.ORG)

**Caribbean Nurse Organization**

Présidente: Dolorès GUMGS  
Sainte-Croix -USVI 000823  
PO Box 6454 CRISTATED  
Tel/Fax: + 340 692 91 73  
Email: [clemystie@hotmail.com](mailto:clemystie@hotmail.com)

**Direction Régionale III**

Monsieur Fiolet Serge-Daniel  
CLASS de SAINT-MARTIN  
97150 - SAINT-MARTIN  
Tel : 0690 34 76 50



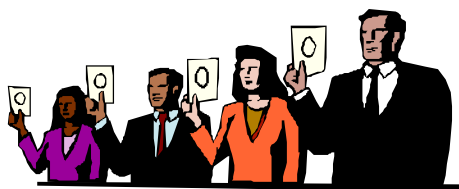
**Pour nous contacter ?**

F.I.G  
1431 Résidence la Marina  
Rivière Sens  
97113 -GOURBEYRE  
courriel : [figuadeloupe@wanadoo.fr](mailto:figuadeloupe@wanadoo.fr)  
Tel : 0590 81 40 48  
Fax : 0590 81 13 97

**Internet : [WWW.figwa.com](http://WWW.figwa.com)**

**Le 10 mai 2005**

## ***Journée Internationale de l'Infirmière***



La fédération des Infirmiers de la Guadeloupe participe à l'appel du Syndicat Convergence, et de l'ensemble des organisations syndicales et associatives pour une journée d'action unitaire d'envergure le 10 mai 2005, pour la défense et la reconnaissance de l'exercice infirmière et contre la politique du gouvernement qui tend à tirer vers le bas

l'exercice de la profession d'infirmière.

Les infirmiers salariés et libéraux doivent être unis dans l'action contre l'exercice illégal de la profession et pour la création d'un ordre infirmier.

Depuis quelque temps les gouvernements successifs prennent une série de mesures qui organisent l'exercice illégal de la profession infirmière dans tous ses champs d'activité et au détriment de la qualité des soins.

Nous disons :

Ü Oui à la création d'un ordre infirmier

Ü Non à la légitimation de l'exercice illégal de la profession d'infirmier qui s'est notamment traduit par :

\*l'autorisation donnée à toute personne sans qualification particulière d'exercer les fonctions d'aide opératoire ( loi du 2 décembre 2004 )

\*l'autorisation donnée aux personnels des laboratoires d'analyses médicales d'effectuer des prélèvements à domicile

\*la possibilité donnée aux aidants naturels et professionnels ( travailleurs sociaux ) des personnes handicapées de réaliser des soins infirmiers et notamment des sondages urinaires ou des injections ( février 2004)

\*l'abandons des personnes âgées et dépendantes à du personnel non qualifié du fait de l'éviction des infirmiers libéraux des maisons de retraite, avec la réforme de la tarification.

\*L'augmentation du nombre de places en Service de Soins Infirmiers à Domicile ( avec seulement 12% d'infirmiers dans ces structures )

\*La création de la nouvelle Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie qui ne prévoit aucune mesure de coordination entre les infirmiers et acteurs sociaux dépendant des conseils Généraux.

\*La dévalorisation des diplômes par la Validation des Acquis de l'Expérience aux Personnes sans qualification pour délivrer des soins Infirmiers, comme l'illustre l'arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la VAE pour l'obtention du diplôme professionnel d'aide-soignant

\*La non reconnaissance des compétences des infirmières que d'autres pays Européens ont valorisé ( droit de prescription, prévention, autonomie, consultation infirmière.....)

Nous souhaitons que le gouvernement revienne sur ces mesures et qu'il propose au parlement un débat sur la profession d'infirmière et la création d'un ordre infirmiers.

Plusieurs organisations nationale représentative du corps infirmier ont donné leur accord pour participer à une grande manifestation d'envergure pour lutter contre ce grand pillage des compétences des infirmiers, fait avec mépris, sournois et insidieux.

A cette agression destructive par ce gouvernement, les infirmiers de la Guadeloupe doivent se mobiliser et interpeller l'opinion publique et nos parlementaires, afin que le gouvernement revienne immédiatement sur ces mesures inconscientes ou volontés déguisé de sa part...